



Le Portevoix

Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Lionel-Groulx
FNEEQ (CSN)

Le 22 août 2012

*« L'éducation est un progrès social... L'éducation est non
pas une préparation à la vie, l'éducation est la vie même. »*

de John Dewey,
Philosophe et pédagogue anglais

MOT D'INTRODUCTION

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG (responsable à l'information)

Bonjour,

Nous espérons que votre rentrée se passe bien, malgré le rythme effréné imposé!

Plusieurs défis nous attendent pendant cette reprise de la session d'hiver. Nous sommes conscients de vos besoins et, pour certains, de vos inquiétudes face à votre tâche. Le présent *Portevoix* vous offre d'ailleurs des éclaircissements sur les deux volets « appui » et « allègement » de l'entente de principe pour l'année 2012-2013. Il est important que tous aient une bonne compréhension de ces deux concepts afin que nous puissions profiter au maximum de cet ajout de ressources qui nous permettra de respirer un peu mieux. Nous vous rappelons d'ailleurs que nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos nombreuses questions sur l'entente. Une petite visite au local syndical (F-202) vous permettra aussi de rencontrer notre nouvelle adjointe à l'exécutif, Venise Côté, à qui nous souhaitons à nouveau la bienvenue.

Nous en profitons aussi pour vous signaler que, à l'exécutif syndical, nous sommes aussi dans un contexte de « reprise ». En effet, nous devons composer avec certaines contraintes de notre horaire de l'hiver 2012 et gérer, en plus des dossiers normaux, tout ce qui touche l'entente. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension!

Sommaire

Mot d'introduction	1
Deux concepts aux contours flous de l'entente : l'appui et l'allègement	2
La manifestation du 22 août	4
Projet d'allocation 2012-2013	5
Portrait de la situation dans les 13 cégeps FNEEQ touchés par la reprise	6
Pétition contre la réforme Harper	7

DEUX CONCEPTS AUX CONTOURS FLOUS DE L'ENTENTE : L'APPUI ET L'ALLÈGEMENT

Par Michel Milot, président

D'entrée de jeu, **l'appui concerne la session reprise H12 (RH12) et l'allègement concerne les sessions A12 et H13.**

L'appui au département (août et septembre)

C'est en assemblée départementale, selon ses propres règles et procédures, qu'un département détermine comment il envisage utiliser l'appui disponible. Les « professeurs en appui » sont des professeurs qui n'avaient pas de tâche à la session H12 (ou qui n'avaient pas de tâche complète H12) et qui ont une tâche A12. Voici quelques exemples de scénario :

Situation d'un professeur			
Tâche H12	Tâche A12	Tâche RH12	Appui RH12
100%	100%	100%	0%
0%	100%	0%	100%
50%	100%	50%	50%
75%	50%	75%	0%
75%	0% ou inconnu	75%	0%
100% (75% stages complétés)	100%	25% (car stages complétés)	75%
0%	50%	0%	50%

Selon l'entente négociée, l'appui au département vise l'aide aux collègues ayant une tâche RH12 pour favoriser les activités d'encadrement **de leurs élèves**. Ainsi, toute forme de soutien devrait permettre aux professeurs « appuyés » de mieux encadrer leurs propres élèves. Par conséquent, les activités directement reliées à l'enseignement doivent être privilégiées. Les départements doivent déterminer ces activités et les attribuer aux professeurs « appuyeurs » du département.

Exemples d'activités d'appui :

- Aide pour les nouveaux enseignants.
- Tutorat d'élèves en difficulté.
- Correction d'épreuves afin de permettre à un collègue de préparer un cours ou de rencontrer ses élèves.
- Surveillance d'examen afin de permettre à un collègue de faire sa correction ou sa préparation.
- Remplacement de prof lors d'une réunion de comité afin qu'il puisse utiliser cette période pour encadrer ses élèves.

Exemples d'activités qui ne sont pas de l'appui :

- Permanence dans un centre d'aide.
- Remplacer des profs malades.
- Travailler sur des nouveaux projets.
- Rédiger des plans-cadres.

Ainsi, de façon générale, on privilégie l'encadrement des étudiants. Certains éléments du plan de travail **2011-2012** qui impliquaient la présence des étudiants pourraient aussi constituer de l'appui.

Comment se répartir l'appui?

Le coordonnateur ou la coordonnatrice détermine le nombre de profs en appui (selon les pourcentages). En assemblée départementale, le département évalue ses principaux besoins auxquels se grefferont les professeurs en appui sur une base affinitaire. Le respect des pratiques, l'autonomie des enseignants et le professionnalisme des départements constituent les seuls balises et remparts pour déterminer la hauteur et le niveau de l'appui que se donnera un département. Même si la disponibilité d'un professeur « en appui » est de 32,5 heures/semaine, les départements n'ont pas à « chiffrer » les activités d'appui.

L'allègement des professeurs (A12-H13)

Lors de la répartition des ressources entre les disciplines pour la session A12, le collège mettra à la disposition de celles-ci une portion des 15 ETC que le collège a reçus selon les dispositions de l'entente. La répartition entre les disciplines se fait par un simple calcul mathématique. L'allègement doit servir à réduire la charge individuelle de travail liée à l'enseignement (Clp).

Qui a droit à de l'allègement?

- L'enseignante ou l'enseignant permanent qui a effectué la reprise H12 sans rémunération additionnelle peut recevoir de l'allègement en A12 ou H13.
- L'enseignante ou l'enseignant non-permanent temps complet 11-12 qui a effectué la reprise H12 sans rémunération supplémentaire peut recevoir de l'allègement en A12 ou H13.
- L'enseignante ou l'enseignant non-permanent temps complet 11-12 et qui a effectué la reprise H12 et devient temps complet 12-13 (le 15 décembre) peut recevoir de l'allègement en H13.

Comment répartir et déterminer l'allègement?

La répartition de l'allègement doit se faire de façon équitable entre les professeurs de la discipline qui y ont droit. Une façon simple (mais impraticable) d'alléger est de réduire la taille de tous les groupes. En effet, ceci entraînerait la création de nombreux groupes, et nous n'avons pas assez de classes pour les accueillir. Il faut donc appliquer l'allègement aux autres éléments de la charge individuelle de travail : la préparation, les heures-contacts ou la correction.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me joindre au poste 2296 ou par courriel à l'adresse suivante : michelmilot@hotmail.ca.

par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

Des carrés rouges et (nouveau!) des brassards « contre la loi 78 » sont disponibles au local syndical (F-202).



PROJET D'ALLOCATION 2012-2013

Par Michel Milot, président

En temps normal, le collège prépare un projet de répartition qui détermine le nombre d'enseignants et enseignantes de chaque discipline et le présente au syndicat au plus tard le 1^{er} mai pour l'année suivante. Ce projet comprend les ressources prévues aux trois volets de la tâche ainsi que ceux de la colonne D. Il tient compte des prévisions de la Direction et doit, pour chacun des volets, respecter certains ratios d'allocation (pour de plus amples informations et le plaisir de la chose, veuillez lire la section 8-5.00 de la convention collective, plus particulièrement l'article 8-5.08). Le collège et le syndicat ont trois semaines pour s'entendre sur la répartition. Or nous ne sommes pas « en temps normal », et certains échéanciers prévus n'ont pu être respectés. Le projet A12 déposé en CRT le 16 août n'est pas vraiment différent de celui déposé au mois de mai 2012. On peut le comprendre ainsi : l'évolution de la situation n'est guère plus claire que ce printemps. Est-ce que ce projet reflétera la situation réelle en octobre, pour le début des cours? Bien malin celui qui peut le dire, car un bon nombre de facteurs pourraient influencer la fréquentation scolaire.

Combien de profs?

Pour l'automne 2012, ce projet prévoit l'embauche de **350,58 ETC au volet 1** (334,67 ETC en 2011) ; **21,88 ETC au volet 2** (21,13 ETC en 2011) et **2,8 ETC au volet 3** (0,2 ETC en 2011). On constate que les prévisions pour cet automne sont sensiblement les mêmes que celles qui auraient dû prévaloir à l'automne 2011 s'il n'y avait pas eu sous embauche (22 ETC). Évidemment, comme la situation est particulière cette année, ces prévisions doivent être considérées avec prudence. En CRT (comité des relations du travail), la partie patronale a dit préférer rajouter des groupes plutôt qu'en retrancher. Sur ce point, les membres du CRT étaient d'accord. C'est pourquoi ce projet est légèrement conservateur.

Globalement, si on ajoute les **4,44 ETC du volet D** et les **15 ETC** prévus par l'entente sur la reprise des cours, c'est **394,7 professeurs à temps complet** qui seront embauchés cet automne, ou **409,7** si toutes les disciplines utilisaient l'allègement à l'automne seulement.

Quelques chiffres

Ce projet comprend également la libération syndicale de **2,5 ETC** (la direction nous refuse 3 ETC, donc nous nous payons la différence) et la suppléance de **5 ETC**. Le collège a actuellement un surplus d'environ **10 ETC**. Une autre statistique intéressante : seulement **240 professeurs** sont permanents à Lionel-Groulx. C'est donc plus de 36% de vos collègues qui sont à statut précaire.

Nouvelles ressources en vertu de la convention collective 2010-2015

La dernière négociation a permis l'ajout de **403 ETC** dans les 46 collèges FNEEQ. Ceci se traduit à Lionel-Groulx par un ajout au volet 1 de **8,68 ETC** pour les nombreuses préparations et le nombre d'étudiants (afin de prévenir un PES – nombre de périodes / étudiants / semaine par prof – de plus de 490). Ces ressources sont allouées dans les disciplines où ces situations se présentent, notamment en philosophie et en français pour le nombre d'étudiants.

Bien sûr, tous ces chiffres seront ajustés en fonction de l'état de l'utilisation des ressources qui sera déposé en novembre.

Sur ce, bonne répartition!

P.S. Nous vous rappelons que la direction a accepté de prolonger le délai pour la remise de la répartition au 4 septembre, 16 h.

PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LES 13 CÉGEPS FNEEQ TOUCHÉS PAR LA REPRISE

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente

Peut-être êtes-vous curieux de savoir quelle est la situation dans les 13 cégeps affectueusement surnommés « carrés bruns », notamment autour du 22 août et de la période postélectorale. Car la reprise n'est pas partout tranquille comme à Lionel-Groulx. Voici les informations que j'ai recueillies lors d'une conférence téléphonique avec la FNEEQ le lundi 20 août :

- Certains élèves ont voté en faveur d'un retour en classe sans actions militantes prévues pour l'instant. C'est le cas notamment à Lionel-Groulx et à André-Laurendeau.
- Dans plusieurs cégeps, des décisions diverses ont été prises afin de permettre aux élèves de participer à la manifestation du 22 août. Certaines sont même assez inventives de la part des directions! En effet, placée devant la décision des élèves de faire la grève le 22, la Direction du Collège Ahuntsic a permuté l'horaire du mercredi et du jeudi, car le jeudi dispose d'un trou à l'horaire dans l'après-midi qui permet de libérer les élèves, le temps de la manifestation. À Montmorency, les élèves n'ont pas opté pour une journée de grève le 22, mais à leur demande, les professeurs ont adopté, en assemblée générale, une proposition visant à inviter les profs à faire preuve de flexibilité lors de cette journée. Enfin, dans les collèges suivants, les élèves ont voté une grève d'un jour le 22 août (certains annonçant même une ligne de piquetage dure en début de journée): Vieux-Montréal, Rosemont, Édouard-Montpetit, Maisonneuve et Saint-Laurent (grève votée pour tous les 22 du mois!). Lors de la conférence téléphonique avec la FNEEQ, les élèves de Valleyfield et de Marie-Victorin devaient encore tenir une assemblée générale afin de se prononcer sur le 22.
- Enfin, dans certains cégeps, les élèves ont déjà prévu se prononcer à nouveau sur leurs moyens de mobilisation autour du conflit sur la hausse des frais de scolarité selon le résultat des élections. Ils ont donc déjà une assemblée générale de prévue. C'est le cas notamment de Montmorency (AG le 28 septembre) et de Saint-Laurent (vote de repositionnement prévu après les élections, même si la grève est suspendue jusqu'à la fin de session de reprise).



Par ailleurs, nous avons appris que tous les collèges qui risquaient de se retrouver en situation de grève étudiante à la rentrée ont voté la recommandation de la FNEEQ en lien avec le FDP (Fonds de défense professionnel de la CSN) : Marie-Victorin, Maisonneuve, Lionel-Groulx, Saint-Laurent, Rosemont, Vieux-Montréal. Dans ces cégeps, si les élèves ont voté la grève pour le 22 août, les professeurs pourront avoir recours à cette recommandation si jamais les conditions normales d'enseignement ne sont pas réunies. En effet, selon le FDP, la journée du 22 août s'insère dans « la rentrée ». Par contre, si des élèves décidaient de repartir en grève à la suite des élections par exemple, les professeurs devraient alors reprendre le vote sur une recommandation « FDP » ajustée à la nouvelle situation.

PÉTITION CONTRE LA RÉFORME HARPER

Par Sylvain Pinard, directeur aux dossiers syndicaux

Nous venons de recevoir la petite brochure de la CSN intitulée : « Réforme Harper. Une attaque frontale contre les travailleurs », réforme selon laquelle les chômeurs devront accepter n'importe quel emploi, ou presque, en plus d'autres modifications au régime d'assurance-emploi. Dans cette brochure (qui vous sera distribuée sous peu), la CSN décrit son plan d'action pour résister à une telle réforme et nous invite à signer la pétition en ligne: www.csn.qc.ca/web/csn/petition-assurance-emploi. Que vous soyez touchés de près ou de loin par l'assurance-emploi, passez faire un tour sur le site de la CSN. Et dénonçons cette injuste réforme!



Si vous avez des questions, des commentaires ou des textes que vous aimeriez publier dans le *Portevoix*, vous pouvez faire parvenir un courriel à Isabelle Pontbriand à l'adresse suivante : ipontbriandseeclg@gmail.com